



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 11 AVR. 2025
et publié le : 11 AVR. 2025 est exécutoire.

Séance du mercredi 09 avril 2025

Délibération n° 99_2025_046

Vote du budget Primitif 2025 : budget annexe « citoyens français itinérants »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 9 avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	Arrivé au point n°6
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	Remplacé par Roger PORTMANN
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	Pouvoir à Colette PY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Florence COMBES
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Isabelle CHAPUT Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Noura ANGLADE Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Geoffroy CANTAT
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 38

Secrétaire de séance : Philippe AUZON

Date de la convocation : 26 mars 2025
Date de l'affichage : 26 mars 2025

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250409-99_2025_046-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 9 avril 2025

Délibération n° 99_2025_046

Vote du budget Primitif 2025 : budget annexe « citoyens français itinérants »

Monsieur Emmanuel RIOTTE, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le mercredi 5 mars 2025 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (*joint à la synthèse*) ;

Le budget annexe « Citoyens français itinérants » 2025 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement à la somme de 211 375 €.

Section de fonctionnement	129 167 €
Section d'investissement	82 208 €

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	35 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	34 450,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 100,00 €
023	Virement à la section d'investissement	38 017,00 €
	Total des dépenses	129 167,00 €

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
74	Dotations et participations	126 256,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 340,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 571,00 €
	Total des recettes	129 167,00 €

Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 340,00 €
21	Immobilisations corporelles	50 090,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	30 778,00 €
	Total des dépenses	82 208,00 €

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	39 091,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 100,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	38 017,00 €
	Total des recettes	82 208,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**adopte le budget primitif 2025 du budget annexe « citoyens français itinérants »
(document budgétaire tableau de synthèse et présentation brève et synthétique retraçant
les informations financières essentielles ci-joints).**

Le Président

Daniel BONE



Le secrétaire de séance

Philippe AUZON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

03 CDC Coeur de France - CFI : 01 CDC Coeur de France (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE 01 CDC Coeur de France (2)

Numéro SIRET : 20003613500057

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

M. 57

Budget primitif
Voté par nature

BUDGET : 03 CDC Coeur de France - CFI (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L.5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vue et rapports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	
A1.01 - Opérations non ventilables	
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	
A1.908 - Fonction 8 - Transports	
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	
A2.01 - Opérations non ventilables	
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	
A2.938 - Fonction 8 - Transports	
B - Annexes patrimoniales	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2025

Présenté par Le Président (1),

A SAINT-AMAND-MONTROND, le 09/04/2025

Délibéré par l'assemblée du Conseil communautaire(2), réunie en session Ordinaire

A SAINT-AMAND-MONTROND, le 09/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil communautaire (2)(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A SAINT-AMAND-MONTROND, le

(1) Indiquer « la présidence » de « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil municipal de ... de la Communauté territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est facultatif.

IV - ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES		C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		43 117,00	III 43 117,00
RESSOURCES propres extérieures de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
RESSOURCES propres internes de l'année (b) (4)		43 117,00	43 117,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	5 100,00	5 100,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (6)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	38 017,00	38 017,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 40, 41, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Créfite de l'exercice votée lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets rattachant les dépenses et les recettes d'un tel régime ou d'un ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	40
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	41
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	42

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
DS.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
DS.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	43
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation ci-dessus, le rubricage fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les solutions et participations, les dotations et les opérations financières, les opérations patrimoniales et investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'usagers en fonctionnement ;

les dotations et les opérations financières, les opérations patrimoniales et investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'usagers en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobilisent des AP-AE régionales par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-6. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-30 778,00	-30 778,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-8 313,84	-8 313,84
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-39 091,84	-39 091,84

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	39 091,00	39 091,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-39 091,84	-39 091,84
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annulé Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annulé	-0,84	-0,84

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 340,00	1 340,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	43 117,00	43 117,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	41 777,00	41 777,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu report des résultats, anticipation ou désaffectation

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recettes"

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I - L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réparti vote par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres à opération d'équipement (1).

III - Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits rattachés aux dépenses de personnel dans les limites suivantes (3) :

- fonctionnement : 1,50%
- investissement : 7,50%

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réparti ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) À compléter par « au chapitre » ou « exercice ».

(2) Inclure « avec ou sans ».

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recettes"

(4) À compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaires ;

- budgétaires par détermination N° ;

(5) Inclure « premier ou cumul » ; budget cumulé = BP + IS + DM.

(6) À compléter par « exercice » ou « exercice N-1 ».

- sans mention des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

Dépenses	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			Solde (B)
	Recettes	Solde d'exécution ou résulter reporté (3)	Résultat ou solde (A)	
TOTAL DU BUDGET	35 669,46	208 475,14	-162 805,68	146,78
Investissement	4 142,30	136 256,42	-132 114,12	4,68
Fonctionnement	31 527,16	72 218,72	-40 691,56	142,10
RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		Solde (B)
I + II	8 313,84	III + IV	0,00	E1
Investissement	8 313,84	III	0,00	E2
Fonctionnement	0,00	IV	0,00	E3
TOTAL		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) / (6)		1 571,45
Investissement				-39 091,01
Fonctionnement				40 662,46

(1) Etat à compléter uniquement en cas de report des résultats de l'exercice N-1 après la vote du compte administratif ou en cas de report antérieur des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer la ligne - le chapitre - le sous-chapitre - le poste - le compte administratif N-1, indiquer la ligne - le chapitre - le sous-chapitre - le poste - le compte administratif N-1.
 (3) Solde d'exécution ou résulter reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1, indiquer la ligne - le chapitre - le sous-chapitre - le poste - le compte administratif N-1, indiquer la ligne - le chapitre - le sous-chapitre - le poste - le compte administratif N-1.
 (4) Indiquer la ligne - le chapitre - le sous-chapitre - le poste - le compte administratif N-1, indiquer la ligne - le chapitre - le sous-chapitre - le poste - le compte administratif N-1.

IV - ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		Date/Année du
	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	
6	Éléments de faible valeur - Seul élément en dépôt ou quel que soit les immobilisations de peu de valeur à amortir sur un an :	15	17/07/2020
L	Agencement, aménagement de bâtiments	30	17/07/2020
L	Autres équipements, aménagements de terrains		

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(1) 8 313,84
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	8 313,84
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(1) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courantes (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

01 CDC Coeur de France - 03 CDC Coeur de France - CFI - BP - 2025

Montant des ICHE de l'exercice Montant des ICHE de l'exercice N-1 = Différence CIHE N – CIHE N-1	0,00 0,00 0,00
--	----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir Ann. 18 pour le contenu de chaque chapitre.
 (3) Hors recettes engendrées aux chapitres 018 et 017.
 (4) Cf. distinctions au chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = 01 04) (RF 043 = 02 04).
 (5) Les opérations de dépenses effectuées par le titulaire des mandats d'immobilisations.
 (6) Les opérations de dépenses effectuées par le titulaire des mandats d'immobilisations.
 (7) Ce chapitre est destiné à recevoir les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (8) Destinées à recevoir le prélevement de la part non départementale de la taxe.
 (9) Si le montant des ICHE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du conseil 2025 sera négatif.

(1) Il s'agit des restes à réaliser conformément à la comptabilité d'engagement annuells. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

I
C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Crête de liaison : affectation (3A) (4) (5)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Charges d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser relatifs conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles résultent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles résultent de la comptabilité des engagements ; en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	BAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (3)	443 044,00	0,00	128 258,00	128 258,00	128 258,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	443 044,00	0,00	128 258,00	128 258,00	128 258,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74721	Participation commune membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74725	Participation GFP de rattachement	443 044,00	0,00	128 258,00	128 258,00	128 258,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services						
76	Produits financiers	443 044,00	0,00	128 258,00	128 258,00	128 258,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (ventes/budgetaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles						
042	Opérations ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	443 044,00	0,00	128 258,00	128 258,00	128 258,00
777	Rec... autor. par transferts cgr. aut. (6)	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00
043	Opérations ordre transfert de la section (4) (7)	1 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

	Montant pour	Comptabilisation	Montant net
	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Chap./ art. (1)	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Voie de l'Assemblée sur le budgetaire (3)	Propositions nouvelles	Voie de l'Assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I	II						
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	153 650,00	86 050,00	86 050,00	86 050,00	86 050,00	86 050,00	86 050,00	86 050,00
023	Virement à la section d'investissement	255 744,00	38 017,00	38 017,00	38 017,00	38 017,00	38 017,00	38 017,00	38 017,00
042	Opérations entre titres, entre sections (6) (7) (8)	5 000,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00
4011	Dot. amov. immo. incorporelles	5 000,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00
043	Opérations entre intérieur de la section (7) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	290 744,00	43 117,00	43 117,00	43 117,00	43 117,00	43 117,00	43 117,00	43 117,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
- Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles, détaillés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état 10 pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements planifiés, mais également les AE incidentes un bloc, d'AE antérieures.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont incluses dans les sections d'investissement.
- (6) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements planifiés, mais également les AE incidentes un bloc, d'AE antérieures.
- (7) ICNE des opérations de gestion (20 402 à 20 404) (20 502 à 20 504).
- (8) ICNE des opérations de gestion (20 402 à 20 404) (20 502 à 20 504).
- (9) Aucune opération budgétaire ne doit figurer aux articles 215 et 216 (cf. chapitre 202 et produit des sections d'immobilisations).
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	43 116,16	82 208,00
	+	+
REPORTS	9 313,84	0,00
	(si solde négatif)	(si solde positif)
	30 778,00	0,00
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	82 208,00	82 208,00

VOTE	DEPENSES	RECETTES
	128 187,00	127 598,00
	+	+
REPORTS	0,00	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	1 571,00
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	128 187,00	128 187,00

TOTAL DU BUDGET (4)	DEPENSES	RECETTES
	211 375,00	211 375,00

- (1) A servir uniquement en cas de reprise des mandats de l'exercice précédent, soit après le vote de compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des mandats.
- (2) Les montants à reporter de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles résultent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes constatées n'ayant pas donné lieu à l'emission d'un titre et non rattachées.
- (3) Les montants à reporter de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles résultent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes constatées n'ayant pas donné lieu à l'emission d'un titre et non rattachées.
- (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + mandat reporté - crédits d'investissement votés.
- (5) Total de la section d'investissement = RAR + mandat reporté - crédits de fonctionnement votés.
- (6) Total de budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

Numero	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Montant
	Libelle	Chapitre(s)	
	TOTAL	020	0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

(1) Le total des AP recouverts ou non votés lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatifs à des nouvelles propositions financières non approuvées par l'assemblée au sein d'un comité.

(2) L'assemblée peut voter des AP de dépenses imprévues. Leur montant est limité à 2 % des dépenses autorisées de la section concernée. En l'absence de vote, ces AP sont automatiquement annulés au 31/12/2025.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libelle	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAB N-1		Vote de l'assemblée sur les AE hors de la budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Pour information crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information crédits gérés hors AE	TOTAL (RAB N-1 + Vote)
			I	II			III	IV			
	TOTAL	444 384,00	0,00	0,00	0,00	129 187,00	129 187,00	0,00	129 187,00	129 187,00	
011	Charges à caractère général (4)	105 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	
60618	Autres fournitures non affectables	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	
61521	Entretien locaux	100 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	
6156	Maintenance	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	14 200,00	0,00	0,00	0,00	16 600,00	16 600,00	0,00	16 600,00	16 600,00	
6211	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6216	Personnel affecté par la commune du GPP	3 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
64111	Rémunération principale titulaires	11 200,00	0,00	0,00	0,00	11 600,00	11 600,00	0,00	11 600,00	11 600,00	
014	Abattement de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSN / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6596) (4)	34 450,00	0,00	0,00	0,00	34 450,00	34 450,00	0,00	34 450,00	34 450,00	
65311	Indemnités de fonction	10 200,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00	10 200,00	0,00	10 200,00	10 200,00	
657382	Subv. fond. organismes publics clients	24 250,00	0,00	0,00	0,00	24 250,00	24 250,00	0,00	24 250,00	24 250,00	
6596	Frais fonctionnement des groupes d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses de gestion des services	123 650,00	0,00	0,00	0,00	86 850,00	86 850,00	0,00	86 850,00	86 850,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dépenses aux productions, dépenses (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)				0,00					0,00	

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			0.00
AE de dépenses imprévues (1)			0.00
TOTAL GENERAL			0.00

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chap.	Libellé	RECETTES			Voie de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Voie III + I + II)
		Pour mémoire, budget précédent (1)	BAR N-1 I	Propositions nouvelles		
TOTAL						
013	Affectations de charges (2)	0.00	0.00	127 595.00	0.00	127 595.00
016	APA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
017	RSA / Régularisations de RMI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Proc. services, consigne, ventes diverses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
731	Fiscalité locale	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations (2)	443 044.00	0.00	126 256.00	0.00	126 256.00
75	Autres produits de gestion courants (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes de gestion des services						
76	Produits financiers	443 044.00	0.00	126 256.00	0.00	126 256.00
77	Produits exceptionnels (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprises anct., dépréciations, prov. (sems-budgétaires) (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes financières						
042	Opérations contre transfert, entre sections (3) (4) (5)	443 044.00	0.00	126 256.00	0.00	126 256.00
043	Opérations contre infériorité de la section (4)	7 350.00	0.00	7 340.00	0.00	7 340.00
Total des recettes d'ordre						
					1 340.00	1 340.00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						1 571.00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						123 167.00

(1) Voir état 1.3 pour le contenu du budget précédent
 (2) Hors recettes imputées aux comptes 018 et 017
 (3) Le compte 43 permet de figurer dans le détail de comptes à la clôture le solde des opérations budgétaires, collectives ou individuelles, effectuées sur des opérations budgétaires et régularisations applicables.
 (4) Les comptes 42 permettent de figurer dans le détail de comptes à la clôture le solde des opérations budgétaires, collectives ou individuelles, effectuées sur des opérations budgétaires et régularisations applicables.
 (5) Compte destiné à enregistrer les opérations particulières liées aux opérations de rattachement de la section ou liées à la tenue d'un exercice antérieur.
 (6) Compte destiné à enregistrer les opérations particulières liées aux opérations de rattachement de la section ou liées à la tenue d'un exercice antérieur.
 (7) Il s'agit des AE nouvelles ou AE reprises de la séance d'adoption du budget. Ce compte des AE reprises a des engagements pour lesquels des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (8) L'admission pour vote des AE de dépenses imprévues 1. Leur montant est limité à 2 % des dépenses votées de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	256 652,33	8 313,84	41 776,16	41 776,16	50 090,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	256 652,33	8 313,84	41 776,16	41 776,16	50 090,00
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,vg) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chargés d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	256 652,33	8 313,84	41 776,16	41 776,16	50 090,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 350,00		1 340,00	1 340,00	1 340,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 350,00		1 340,00	1 340,00	1 340,00

TOTAL	258 002,33	8 313,84	43 116,16	43 116,16	51 430,00
--------------	-------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

30 779,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

82 209,00

(1) Voir état 18 pour la compensation par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 reverse les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il reverse, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une cession initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV.85).

(7) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = OF 042 ; DI 041 = RI 041.*

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) Voir état 18 pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des dépenses qui sont prises en compte dans le dernier exercice du budget. Cela concerne les dépenses d'équipement à caractère non éphémère non éligibles au régime de l'ARF.

(3) Hors dépenses réelles sur chapitre 018 et 017.

(4) Les comptes de liaison figurent dans le détail de l'état de liaison et sont pour le régime des sections budgétaires, contrairement aux dépenses liquidées et engagées spéciales.

(5) Il s'agit en ce qui concerne des transferts de crédits de l'administratif ou le reverse financier des résultats.

01 CDC Coeur de France - 03 CDC Coeur de France - CF1 - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (requies) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1086)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1086	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)	130 178,72	0,00	39 091,00	39 091,00	39 091,00
133	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	130 178,72	0,00	39 091,00	39 091,00	39 091,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	130 178,72	0,00	39 091,00	39 091,00	39 091,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	285 744,00		38 017,00	38 017,00	38 017,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 000,00		5 100,00	5 100,00	5 100,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	290 744,00		43 117,00	43 117,00	43 117,00

TOTAL	420 922,72	0,00	82 206,00	82 206,00	82 206,00	82 206,00
--------------	-------------------	-------------	------------------	------------------	------------------	------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	82 206,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 206,00
---	------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

41 777,00

(1) Voir état 14 pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16448.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retranche les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un excédent antérieur.

(6) Le compte 1086 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Voie de l'assemblée		Propositions nouvelles	TOTAL (RAR N-1 + Voie)
				des AE lors de la séance budgétaire (2)	des AE lors de la séance budgétaire (2)		
	TOTAL	444 384,00	0,00	129 167,00	129 167,00	129 167,00	129 167,00
011	Charges à caractère général (3)	105 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	14 200,00	0,00	16 800,00	16 800,00	16 800,00	16 800,00
014	Attributions de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	34 450,00	0,00	34 450,00	34 450,00	34 450,00	34 450,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	153 650,00	0,00	86 650,00	86 650,00	86 650,00	86 650,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges applicatives (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions départementales (pour budgets) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imputées (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	153 650,00	0,00	86 650,00	86 650,00	86 650,00	86 650,00
023	Virement de la section de fonctionnement	38 017,00	0,00	38 017,00	38 017,00	38 017,00	38 017,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	5 000,00	0,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	290 744,00	0,00	43 117,00	43 117,00	43 117,00	43 117,00

D002 Décaissements reportés ou anticipés (6)	0,00
---	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	129 167,00
--	-------------------

- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) $DF\ 023 + RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.
- (11) Les comptes 16, 28, 38, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

- (1) Budget des finances locales consacré au plan de comptes.
- (2) Voir détail des opérations en annexe ou tableau précedent.
- (3) État 156, 168 et 1694.
- (4) Écarternement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en matière de décaissements de mandats devant être réversés.
- (5) Voir annexe IV-08 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) État 156, 168 et 1694.
- (7) C'est l'annexe IV-08 pour le détail des opérations de l'Etat et de l'Etat.
- (8) C'est l'annexe IV-08 pour le détail des opérations de l'Etat et de l'Etat.
- (9) C'est l'annexe IV-08 pour le détail des opérations de l'Etat et de l'Etat.
- (10) C'est l'annexe IV-08 pour le détail des opérations de l'Etat et de l'Etat.
- (11) C'est l'annexe IV-08 pour le détail des opérations de l'Etat et de l'Etat.
- (12) C'est l'annexe IV-08 pour le détail des opérations de l'Etat et de l'Etat.
- (13) C'est l'annexe IV-08 pour le détail des opérations de l'Etat et de l'Etat.
- (14) C'est l'annexe IV-08 pour le détail des opérations de l'Etat et de l'Etat.
- (15) C'est l'annexe IV-08 pour le détail des opérations de l'Etat et de l'Etat.
- (16) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT		C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	105 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	14 200,00	0,00	16 600,00	16 600,00	16 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	34 450,00	0,00	34 450,00	34 450,00	34 450,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'événus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		153 650,00	0,00	86 050,00	86 050,00	86 050,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		153 650,00	0,00	86 050,00	86 050,00	86 050,00

023	Virement de la section d'investissement (4)	285 744,00		38 077,00	38 077,00	38 077,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 000,00		5 100,00	5 100,00	5 100,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		290 744,00		43 177,00	43 177,00	43 177,00

TOTAL		444 394,00	0,00	129 167,00	129 167,00	129 167,00
--------------	--	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

129 167,00

(1) Voir état IS pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 027 ; DF 040 = RP 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	290 744,00	0,00	43 117,00	43 117,00	43 117,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1658 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrens aménageés autres que voie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations locales en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, livrés divers et réserves (sauf 1069)	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1648, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cote de liaison : affiliation (SA, SGE)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières					
45	Chapitres opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles					
021	Virement de la section de fonctionnement	285 744,00		38 077,00	38 077,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 000,00		5 100,00	5 100,00
28037	Frais d'étude	0,00		0,00	0,00
28728	Autres aménagements de terrains	0,00		5 100,00	5 100,00
047	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		290 744,00		43 117,00	43 117,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT		C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotation de participations (3)	443 044,00	0,00	126 256,00	126 256,00	126 256,00
75	Autres produits de gestion courants (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courants	443 044,00	0,00	126 256,00	126 256,00	126 256,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (sauf budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes nées de fonctionnement	443 044,00	0,00	126 256,00	126 256,00	126 256,00

042	Opérations entre transf. entre sections (4) (5)	1 350,00		1 340,00	1 340,00	1 340,00
043	Opérations entre l'extérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 350,00		1 340,00	1 340,00	1 340,00

	TOTAL	444 394,00	0,00	127 596,00	127 596,00	127 596,00
						127 596,00
						1 571,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

=

129 167,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes nées de fonctionnement sur les dépenses nées de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	41 777,00
--	-----------

(1) Voir état 13 pour le commentaire par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le précédent pour l'exercice N.

(3) Pécuniaires imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2022 1
LIBELLE : Aire d'accueil route de Charenton
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	2 808,97	0,00	41 776,16	41 776,16
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 808,97	0,00	41 776,16	41 776,16
2128	Autres agencements et aménagements	2 808,97	0,00	41 776,16	41 776,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL REDEVENUS AFFECTEES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf la 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

41 776,16

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sont 165, 166 et 1648.

(5) Inclure le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – DEPENSES		D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	1 340,00	1 340,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1888 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Copie de liaison : affectation (BA-nég/e)			0,00
	41 776,16		41 776,16
20 Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
204 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	8 313,84	0,00	8 313,84
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)			0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)			0,00
3... Stocks et en-cours			0,00
198 Neutralisation des amortissements			0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices			0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)			0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)			0,00
Dépenses d'investissement – Total	50 080,00	1 340,00	51 420,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

30 778,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

82 208,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	36 000,00		36 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	16 600,00		16 600,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variations des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (9)	34 450,00	0,00	34 450,00
6566 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	5 100,00	5 100,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		38 017,00	38 017,00
Dépenses de fonctionnement – Total	86 060,00	43 117,00	129 167,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

129 167,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) Ces dépenses ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Hors chapitres opérations.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en V-86).
 (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue une dotation initiale au profit d'un service public créé de la seule autonomie financière.
 (8) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue une dotation initiale au profit d'un service public créé de la seule autonomie financière.
 (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement								
N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
2022 1	Ajout d'escalier, route de Chevillon		2 808,87	0,00	41 778,18	41 778,18	0,00	41 778,18
	TOTAL		2 808,87	0,00	41 778,18	41 778,18	0,00	41 778,18

(1) Comme à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est éligible à une AP.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (recus) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	(6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	5 100,00	0,00	5 100,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45	Charges d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	38 017,00	0,00	38 017,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	43 117,00	43 117,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	39 091,00
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	82 208,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	82 208,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (6)	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60	Achats et ventes de stocks	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services; domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	126 256,00	0,00	126 256,00
74	Dotations et participations (8)	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	1 340,00	1 340,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	126 256,00	1 340,00	127 596,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les crédits de la section budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	258 82,33	8 313,64	0,00	41 778,18	41 778,18	41 778,18	41 778,18	50 090,90	50 090,90
040	Opérations contre tract. entre sections (6)	1 350,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00
	Reprise sur autofinancement extérieur	1 350,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	1 350,00	1 340,00	0,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
 (2) Voir l'art 1.8 pour le contenu du budget prévisionnel.
 (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption de budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un article d'AP existant.
 (4) Voir l'art 1.14.2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (5) Voir l'art 1.14.2.2 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D 040 = R 042).
 (7) Article prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 152 (cf. chapitre 021 - produit des cessions d'immobilisations +).
 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D 041 = R 041).
 (9) La chapitre 204 - Subventions d'équipement versées - est un chapitre globalisé approuvant les comptes 204 et 205.

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	+ 1 571,00		
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
	-		129 167,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
- (4) Ces chapitres ne sont à réviser que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en V495).
- (6) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité affecterait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité affecterait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour missions, précédent (2)	RAR M-1	Vote de l'assemblée sur le budget (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information crédits dans le cadre de la loi de finances	Pour information crédits hors loi de finances	TOTAL (RAR M-1 + Vote)
TOTAL	258 002,33	8 313,84	0,00	43 116,16	43 116,16	0,00	43 116,16	51 430,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	12 858,84	8 313,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 313,84
218 Autres équipements et aménagements	12 858,84	8 313,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 313,84
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	242 982,89	8 313,84	0,00	41 776,16	41 776,16	0,00	41 776,16	41 776,16
Total des dépenses d'équipement	228 682,33	8 313,84	0,00	41 776,16	41 776,16	0,00	41 776,16	50 090,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1689 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Opérations de libération (R.A. et R.P.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imputées dans le cadre de la loi de finances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Proportions nouvelles	Vote de l'Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	I		II		A

Total des recettes d'investissement cumulées 82 295,00

- (1) Voir l'annexe I pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'annexe I-02 pour le détail des opérations autorisées par le conseil d'administration.
- (3) Les comptes 15, 20, 28, 48 et 58 doivent figurer dans le détail du chapitre et la colonne à côté pour le régime des personnes juridiques, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (4) Cf. détermination du chapitre des opérations d'investissement (DAR) et (R) (M).
- (5) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exécution du budget de l'exercice précédent (après vote du conseil d'administration ou le conseil d'administration).
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement variables » est un chapitre globalisé regroupant les chapitres 204 et 225A.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chapitre	Pour mémoire, précédent (1)	RAR N-1	Proportions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Vote de sur les AP lors de la budgétisation (2)	Proportions nouvelles	Pour information, dépenses dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	258 002,33	8 313,84	0,00	43 116,16	0,00	43 116,16	0,00	43 116,16	51 430,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement variables (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	12 882,64	8 313,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 313,84
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	243 882,69	8 313,84	0,00	41 776,16	0,00	41 776,16	0,00	41 776,16	41 776,16
Total des dépenses d'équipement	258 002,33	8 313,84	0,00	41 776,16	0,00	41 776,16	0,00	41 776,16	50 090,00
10 Dons, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Frais de gestion et autres subventions (sauf FBS non budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Coût de liaison - affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et cotisations attachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'un AP)									
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitre d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	258 002,33	8 313,84	0,00	41 776,16	0,00	41 776,16	0,00	41 776,16	50 090,00
040 Opérations contre transfert, entre sections (5) (6)	1 350,00			1 340,00		1 340,00		1 340,00	1 340,00
041 Opérations permises (7)	0,00			0,00		0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	1 350,00			1 340,00		1 340,00		1 340,00	1 340,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									30 775,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'Assemblée sur les AP hors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Pour information, dépenses dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								12 208,00

(1) Voir l'annexe 10 pour le contenu du budget précédent.
 (2) Il s'agit des propositions de modification de budget. Cela concerne les AP réalisées à la nouvelle programmation administrative mais également les AP réalisées au cours de l'exercice.
 (3) Voir l'annexe 10.36 pour le détail des cotisations pour communaux.
 (4) Voir l'annexe 10.37 pour le détail des cotisations pour communaux.
 (5) Cf. définition du chapitre des opérations électorales (01 001 - AP 041).
 (6) Aucune proposition budgétaire ne doit figurer à l'annexe 10.37 (cf. chapitre 004 - produit des opérations électorales).
 (7) Cf. définition du chapitre des opérations électorales (01 041 - AP 041).
 (8) Les dépenses d'investissement sont des dépenses de nature d'investissement qui ont leur effet reporté et sont donc des dépenses d'investissement. Elles sont en cas de report des dépenses de l'exercice précédent (après vote de l'Assemblée) dans le cadre de la programmation administrative.
 (9) Les dépenses d'investissement sont des dépenses de nature d'investissement qui ont leur effet reporté et sont donc des dépenses d'investissement. Elles sont en cas de report des dépenses de l'exercice précédent (après vote de l'Assemblée) dans le cadre de la programmation administrative.
 (10) La section 204 - Subventions d'équipement versées - est en cas de report des dépenses d'investissement dans le cadre de la programmation administrative.

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
RECETTES					
018	RCA	280 744,00	0,00	43 117,00	43 117,00
12	Subventions d'investissement (hors 139)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et autres assimilés (hors 10449, 105, 106 et 1060 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations corporelles (hors 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement					
10	Dotation, fonds divers et réserves (sauf 1069)	0,00	0,00	0,00	0,00
139	Autres subventions reçues, non traitées	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et autres assimilés (10449, 105 et 106)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cyde de liaison : affectation (GA, Aggie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières					
45	Chargement d'opération pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles					
021	Virement de la section de fonctionnement	280 744,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations entre sections (2) / (3)	5 000,00	0,00	38 017,00	38 017,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	5 100,00	5 100,00
Total des recettes d'ordre					43 117,00
					43 117,00
R001 Boites d'exécution post-BI reportés ou antérieurs (7)					0,00
Affectation au compte 10581 (8)					39 901,00

Budget primitif - 2025 - BUDGET ANNEXE CFI

V-ANNEXES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Présenté par le président du Conseil communautaire,
 A Saint-Amand-Montrond, le *mercredi 9 Avril 2025*
 Le Président du Conseil communautaire

Nombre de membres en exercice : 38
 Nombre de membres présents : 31
 Nombre de suffrages exprimés 38
VOTES :
 Pour : 38
 Contre :
 Abstentions :
 Date de convocation : *mercredi 26 mars 2025*

Daniel BÔNE



Délibéré par Le Conseil communautaire réuni en session ordinaire
 A Saint-Amand-Montrond, le *mercredi 9 Avril 2025*
 Les membres du Conseil communautaire,

Daniel BÔNE		Yann CADIER	
Emmanuel RIOTTE		Alain ANDRIAU	
Clarisse DULUC		Françoise GONNET	Pouvoir Florence COMBES
Pascal AUPY	Po	Jacqueline CHAMPION	
Geoffroy CANTAT		Francis BLONDIEAU	Pouvoir Isabelle CHAPUT
Pascal COLLIN		Florence COMBES	
Philippe AUZON		Isabelle CHAPUT	
Didier DEVASSINE	Pouvoir Philippe NARAE	Raphaël FOSSET	Pouvoir Emmanuel RIOTTE
Pascal AUGENDRE		Sophie CUINIERES	
Serge AUDONNET		Lionel DELHOMME	
Olivier PARILLAUD		Malika LACH-HAB	Pouvoir Noura ANGLADE
Roger DAGHER	ro: R. Dagher	Noura ANGLADE	
Colette PY		Philippe MARME	
Patrick BIGOT		Sandrine KOSTADINOV	Pouvoir Geoffroy CANTAT
Édith MICHELIC	Edith Michelic	Marie BLASQUEZ	
Philippe PERRICHON		Yves PURET	
Michelle RIVET		Sylvie OLIVIER	
Marie-Claude JULIEN		Gérard MARTEAU	
Franck DAUMIN		Charles ADOLPH	

Certifié exécutoire par le Président du Conseil communautaire, compte tenu de la transmission en Préfecture le
 et de la publication le
 A Saint-Amand-Montrond, le

Daniel BÔNE





NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS 2025

Communauté de communes Cœur de France

(Conseil communautaire du 9 avril 2025)

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation **brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse www.cc-coeurdefrance.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- désendetter l'EPCI,
- poursuivre les investissements structurants.

1. Eléments de contexte

La Communauté de communes Cœur de France, 19 communes rassemblées, se situe dans la moyenne des **990 communautés de communes françaises** au 1^{er} janvier 2024.

Nature juridique	Au 01/01/2014	Au 01/01/2024
Métropole de Lyon	0	1
Métropole	1	21
CU	15	14
CA	222	229
CC	1903	990
Total	2145	1 255
Nb de communes regroupées	36615	34 931
Population rassemblée (en millions d'habitants)	62.6	68,9

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250409-99_2025_046-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

En 2024, 31 % des communautés de communes regroupent moins de 20 000 habitants et 43 % des communautés de communes regroupent entre 20 000 et 50 000 habitants.

Strate de population	CC	
de 2 000 à moins de 5 000 hab.	6	1%
de 5 000 à moins de 10 000 hab.	203	21%
de 10 000 à moins de 20 000 hab.	309	31%
de 20 000 à moins de 50 000 hab.	431	43%
de 50 000 à moins de 100 000 hab.	39	4%
de 100 000 à moins de 300 000 hab.	2	0%
Total	990	
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2024 / Insee, RP population totale en vigueur en 2024 – (millésimée en 2021)		

La population moyenne des communautés de communes en 2024 est de **21 990**. La population moyenne regroupée (source DGCL) de la Communauté de communes Cœur de France au 1^{er} janvier 2025 est de **18 691** habitants.

Moyenne en nombre de communes	Moyenne en nombre d'habitants	Médiane en nombre de communes	Médiane en nombre d'habitants	Minimum en nombre de communes	Minimum en nombre d'habitants	Maximum en nombre de communes	Maximum en nombre d'habitants
26	21990	21	19 274	2	3 985	129	105 771
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2024							

La population réelle 2024 était de **18 585 habitants**, référence qui servira au calcul des ratios.

1.1 Contexte économique et social

Selon les dernières données locales disponibles auprès de l'Insee (<https://www.insee.fr/fr/statistiques>), la communauté de communes Cœur de France recensait 18 224 habitants en 2020. Un peu moins de 2 908 personnes ont plus de 75 ans dont la moitié environ sont exonérées de la CSG. Sur 9 065 ménages, dont la taille est en moyenne de 2 personnes, seuls 1 553 sont composés d'un couple avec enfants. Sur 1 120 jeunes de 18 à 24 ans, seuls 362 sont scolarisés. Sur 9 065 ménages, 3 776 sont retraités soit plus de 30 %. Parmi les 5 076 familles, 3 123 n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. Les dernières données de l'INSEE publiées le 11 février 2025 mentionnent :

- 11 638 résidences principales (dont 1 695 logements vacants)
- 77,8% résidences principales
- 63,8% propriétaires

Sur 10 051 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), 72.9 % sont actifs. Les quelques 7 116 emplois dans la zone relèvent à 41.3 % de l'administration publique. On dénombre 1 165 demandeurs d'emploi soit 15.9 %, les plus touchés étant les jeunes de 18 à 24 ans, deux fois plus touchés que les autres catégories. Un peu moins de 600 foyers sont bénéficiaires du RSA. Pour 300 décès annuels, on compte environ 150 naissances. On compte 9 médecins généralistes pour les 19 communes. 8 793 ménages fiscaux (soit 17073 personnes) dont environ 43.3 % sont imposés.

En 2021, d'un point de vue économique, on dénombrait un peu plus de 633 établissements actifs employeurs sur le territoire des 19 communes de l'EPCI. Seuls 19 établissements comptent plus de 50 salariés. Sur 5 755 salariés, 2 334 relèvent de l'administration publique, 1 046 de l'industrie et 1967 du commerce et des services.

Une centaine d'entreprises sont créées chaque année sur le territoire des 19 communes, essentiellement des entreprises individuelles (153 en 2022 dont 122 individuelles, 128 en 2021, 115 en 2019).

Libellé	Unités légales	Industrie	Construction	Commerce	Communication	Finances	Immobilier	Autre dont public
CC Cœur de France	984	10.1%	13.8%	33.1%	1.7%	3.5%	5%	32.9%
Source Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) - Nombre d'unités légales par secteur d'activité au 31 décembre 2020								

Au 1^{er} janvier 2024, le secteur ne dispose que de 5 hôtels pour environ 150 chambres. Environ 500 associations sont enregistrées au sein du répertoire nationale des associations.

On dénombre **984 activités marchandes** hors agriculture (unités légales) actives au 31 décembre 2021 sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France, soit le 891^{ème} rang en France sur 1 255 EPCI.

Rang	Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrie dans les créations d'ent. 2021
881	200036069	CC du Pays de Mortagne-au-Perche	1002	9,8
882	245700950	CC du Pays de Phalsbourg	998	9,3
883	200043354	CC de Villedieu Intercom	997	13
884	245300389	CC du Bocage Mayennais	994	12
885	200067882	CC Bazois Loire Morvan	993	15
886	242000503	CC Celavu-Prunelli	989	10,3
887	242900629	CC Cap Sizun - Pointe du Raz	989	11
888	243300811	CC de l'Estuaire	988	6,6
889	200067080	CC Chablis Villages et Terroirs	987	14,4
890	200072700	CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	986	12,6
891/1255	200036135	CC Cœur de France	984	12,5
892	200068963	CC Maine Cœur de Sarthe	984	12,7
893	200068278	CC Berry Loire Puisaye	983	9,6
894	200029999	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	982	9,1
895	200039907	CC du Sud Messin	981	9,2
896	245701164	CC du Warndt	981	10,5
897	248900748	CC du Gâtinais en Bourgogne	981	7,7
898	200067445	CC Buëch-Dévoluy	975	12,8
Source				
Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)				

Nb d'établissements actifs employeurs au 31/12/2021

696	242700607	CC du Pays du Neubourg	642
697	200070316	CC Entre Arroux, Loire et Somme	641
698	242900744	CC Poher communauté	640
699	243200417	CC de la Tenarèze	640
700	248500191	CC de l'Île de Noirmoutier	640
701	200018083	CC de Desvres-Samer	639
702	200072023	CC Cœur de Charente	638
703	200067288	CC du Béarn des Gaves	635
704	243800935	CC Lyon Saint Exupéry en Dauphiné	635
705	245400171	CC Moselle et Madon	635
706	200036135	CC Cœur de France	633
707	245300389	CC du Bocage Mayennais	633
708	246000566	CC du Plateau Picard	631
709	200069458	CC des Vallées d'Auge et du Merlerault	630
710	200072635	CC Pyrénées Haut Garonnaises	630
711	243801073	CC de Bièvre Est	630
712	245700133	CC du District Urbain de Faulquemont	629
713	200033827	CC de Fium'Orbu Castelli	625
714	244301016	CC des Sucs	625
715	240800821	CC Ardenne, Rives de Meuse	624
716	249100157	CC des Deux Vallées	622

Cœur de France occupe le 706^{ème} rang sur 1250

A noter, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) actée en loi de finances 2023. En moyenne, les entreprises participent à hauteur de 34% aux ressources fiscales des collectivités en 2021 (source DGCL). La base prévisionnelle pour 2024 est de 5 805 000 € (pour mémoire COVID en 2020 et 2021).

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Base d'imposition CFE	6 130 791 €	6 136 497 €	5 340 119 €	5 581 344 €	5 653 288 €

Bases d'imposition CFE de la CC Cœur de France (source état 1259)

1.2 Contexte budgétaire et fiscal

La nature juridique de 828 communautés de communes en France est la fiscalité professionnelle unique contre 164 en fiscalité additionnelle.

Nature juridique	FPU	FA sans FPZ et sans FPE	FA avec FPZ et avec FPE	FA avec FPE et sans FPZ	FA avec FPZ et sans FPE	Total
CC	828	75	14	1	74	992
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023						
FPU : Fiscalité professionnelle unique						
FA : Fiscalité additionnelle						
FPZ : Fiscalité professionnelle de zone						
FPE : Fiscalité professionnelle sur les éoliennes						

Dettes

Le capital restant dû consolidé du budget principal de la Communauté de communes a diminué de 8 442 032 € au 1^{er} janvier 2024 à **7 636 841 € au 1^{er} janvier 2025**.

La durée théorique en années pour rembourser l'intégralité de la dette, appelée capacité de désendettement (CDD), est le rapport entre le stock de la dette et l'épargne brute¹ (EB). Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de l'EPCI. La CDD est de 4 années² ce qui correspond à la moyenne pour les EPCI de la même catégorie. Même si les résultats sont encourageants l'effort de désendettement doit se poursuivre.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Pour mémoire, la Communauté de communes Cœur de France se situait jusqu'en 2021 dans les 60 dernières collectivités de France (sur 1 254) avec un montant de DGF 2021 de 153 724 €.

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

EPCI à fiscalité propre	Dotation de compensation 2024	Dotation d'intercommunalité 2024	DGF 2024
CA BOURGES PLUS	9 164 294 €	1 909 513 €	11 073 807 €
CC VIERZON-SOLOGNE-BERRY	2 639 664 €	509 973 €	3 149 637 €
CC CŒUR DE FRANCE	1 095 024 €	223 038 €	1 318 062 €
CC TERRES DU HAUT BERRY	434 952 €	516 106 €	951 058 €
CC DE LA SEPTAINE	86 864 €	684 706 €	771 570 €
CC FERCHER	544 461 €	215 254 €	759 715 €
CC SAULDRE ET SOLOGNE	476 445 €	203 336 €	679 781 €
CC PAYS FORT, SANCERROIS, VAL DE LOIRE	352 677 €	202 828 €	555 505 €
CC BERRY GRAND SUD	191 747 €	321 600 €	513 347 €
CC DES PORTES DU BERRY, ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS	275 017 €	106 438 €	381 455 €
CC ARNON BOISCHAUT CHER	221 127 €	154 191 €	375 318 €
CC DU DUNOIS	103 070 €	207 088 €	310 158 €
CC CŒUR DE BERRY	120 795 €	146 542 €	267 337 €
CC DU PAYS DE NERONDES	42 114 €	159 611 €	201 725 €
CC DES TROIS PROVINCES	85 592 €	93 304 €	178 896 €
CC BERRY LOIRE VAUVISE	50 505 €	74 118 €	124 623 €

1.3 L'effectif de la collectivité

Il est d'usage de parler du taux d'administration des collectivités et de leurs groupements. En France, quelques 330 000 agents publics travaillent dans les organismes intercommunaux. Le taux d'administration d'un territoire représente le nombre d'agents territoriaux pour 1 000 habitants. Ces représentations par taux d'administration neutralisent l'effet population d'un ensemble. La Communauté de communes compte 19 agents chargés d'exercer les compétences de l'intercommunalité, soit 1 pour 1000 habitants.

Le tableau des effectifs, confirmé par la récente étude de l'AFNOR, laisse apparaître un besoin en compétences systèmes d'information et de communication, en matière juridique et technique dont l'urbanisme/habitat.

¹ L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion amputée des charges d'intérêt annuel. L'épargne nette correspond à l'épargne brute réduite du remboursement de l'annuité en capital

² RRF-DRF en 2023 : 8 601 834 € - 7 065 518 € = 1 536 316 €

Cette augmentation de l'effectif est cependant contrainte par un manque de locaux disponibles pour accueillir décemment les agents. Cet accroissement de l'effectif qui n'avait pas été identifié comme étant prioritaire lors du débat d'orientation budgétaire le 2 mars 2023 et devenu un enjeu au moment du projet d'acquisition des locaux situés rue Henri Barbusse à Saint-Amand-Montrond (périmètre ORT) formalisé lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2023.

2. Priorités du budget 2025

2.1 Les trois priorités du mandat 2020-2026

Les trois priorités sont la santé, l'économie et le tourisme. Le projet de territoire a identifié cinq domaines d'actions :

- l'aménagement de l'espace,
- l'eau et l'énergie,
- l'économie,
- l'attractivité du territoire,
- la santé, cadre de vie.

La mise en place de la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2022 portera ses effets dans un temps long. En 2023, les communes membres ont perçu, à l'euro près, le montant perçu en 2021. Il en est de même en 2024 modulo le 1% santé voté au Conseil du 13 décembre 2023.

Le tableau ci-dessous présente le détail des versements des attributions de compensation (AC) par commune dès 2024.

Communes	Montant versé en 2023	1% santé	Montant définitif pour 2024 après déduction du 1% santé
Arpheuilles	8 920 €	89 €	8 831 €
Bessais-le-Fromental	23 183 €	232 €	22 951 €
Bouzais	26 837 €	268 €	26 569 €
Bruère-Allichamps	123 906 €	1 239 €	122 667 €
La Celle	7 816 €	78 €	7 738 €
Charenton-du-Cher	50 961 €	510 €	50 451 €
Colombiers	25 941 €	259 €	25 682 €
Coust	8 926 €	89 €	8 837 €
Drevant	27 395 €	274 €	27 121 €
Farges-Allichamps	97 179 €	972 €	96 207 €
La Groutte	2 544 €	25 €	2 519 €
Marçais	6 702 €	67 €	6 635 €
Meillant	17 767 €	178 €	17 589 €
Nozières	63 557 €	636 €	62 921 €
Orcenais	39 198 €	392 €	38 806 €
Orval	622 051 €	6 221 €	615 830 €
Saint-Amand-Montrond	2 612 989 €	26 130 €	2 586 859 €
Saint-Pierre-les-Étieux	39 177 €	392 €	38 785 €
Vernais	3 528 €	35 €	3 493 €
Cumul	3 808 577 €	38 086 €	3 770 491 €

2.2 Les limites de l'emprunt

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT. En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette.

En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif peut assurer l'équilibre de la section d'investissement.

3. Montant du budget 2025

3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 387 055 €

En dépense

<u>Chapitre 011</u>	Dépenses à caractère général : 471 876 €
<u>Chapitre 012</u>	Charges de personnel : 1 045 206 €
<u>Chapitre 014</u>	Atténuation de produits (dont AC) : 3 840 005 €
<u>Chapitre 65</u>	Autres charges de gestion courante : 1 689 866 €
<u>Chapitre 66</u>	Intérêts de la dette : 178 900 €

Les **subventions d'équilibre** versées aux budgets annexes :

- CFI : 126 256 €
- Assainissement : 0 €
- Tourisme : 260 000 €
- Zone d'activité : 0 €

En recette

<u>Chapitre 70</u>	Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population (+ personnel des budgets annexes) : 328 360 €
<u>Chapitre 73</u>	Impôts et taxes : 2 136 060 €
<u>Chapitre 731</u>	Impositions directes : 3 999 725 €
<u>Chapitre 74</u>	Dotations et participations : 1 795 138 €
<u>Chapitre 75</u>	Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 180 030 €

Pour mémoire, la hausse des taux en 2021 (TFB à 6.5%) a fait passer la recette TFB de 1 091 551 € en 2020 à 1 260 294 € en 2021.

La section d'investissement s'équilibre à 6 416 930 €

En dépense, les principaux projets de l'année 2025 sont listés dans le plan pluriannuel d'investissement en annexe du présent document. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1 561 202 € permet de couvrir (très largement) l'annualité d'emprunts qui s'élève en 2025 à 818 300 €.

3.2 Budgets annexes 2025

Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »

La section de fonctionnement s'équilibre à 129 167 €

La section d'investissement s'équilibre à 82 208 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 126 256 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Assainissement »

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 701 398 €

La section d'investissement s'équilibre à 5 290 325 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

Budget annexe « gestion du tourisme »

La section de fonctionnement s'équilibre à 443 298 €

La section d'investissement s'équilibre à 163 485 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 260 000 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Zones d'Activité »

La section de fonctionnement s'équilibre à 215 316 €

La section d'investissement s'équilibre à 329 291 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

4. Crédits d'investissement

4.1 Le choix de la pluriannualité

Les autorisations de programme (AP) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées" en section d'investissement. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement (AE) sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années en section de fonctionnement, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent "la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations de programme et d'engagement.

4.2 Les AP/CP de la Communauté de communes Cœur de France

Eclairage public

- Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de St Amand tranche 3 et Orval tranche 2 (80 000 €)
- Passage au tout LED pour Arpheuilles, La Groutte, Marçais, Meillant, Orcenais, Bessais-le-Fromental, Bouzais, Bruère-Allichamps, Charenton-du-Cher, Coust, Saint-Pierre-les-Étieux, Orval et Colombiers (220 000 €)
- Enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public à La Celle (150 000 euros)

Santé

- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond (55 000 euros)

Travaux de voirie

- Création de la voie d'accès « les Socques » à Orval (325 922 euros)

Économie

- Création d'un tiers lieu compétences (480 493 euros)
- Création d'un bâtiment artisanal « l'Atelier » (600 000 euros)
- Saint-Amand-Montrond – projet « Cambour » (750 000 euros)
- Saint-Amand-Montrond – nouveau siège rue Barbusse (574 270 euros)

Assainissement

- Création d'une nouvelle station d'épuration à La Celle et création d'un réseau de collecte des eaux usées (1 766 734 euros)
- Création d'un réseau de collecte des eaux usées à Bruère et extension de la station d'épuration de la Celle (1 500 000 euros)
- Création d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Amand-Montrond (100 000 euros)
- Bruère-Allichamps et La Celle – maîtrise d'œuvre pour les réseaux et la nouvelle station d'épuration (70 000 €)

Tourisme

- Création d'itinéraires de randonnées (120 000 euros)

5. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette au budget prévisionnel 2025

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (9 177 055 €) - les charges réelles de fonctionnement (7 225 853 €). Elle s'élève à **1 951 202 €**

5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à **1 132 902 €**

6. Niveau d'endettement de la collectivité

6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

L'aire d'accueil des gens du voyage

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion a été entièrement repensé. Un terrain a été acheté en 2023 pour implanter une nouvelle aire d'accueil qui sera déléguée dans sa gestion. Les terrains familiaux seront construits par le bailleur Val de Berry sur l'emplacement situé à « La Ragotte », acquis en 2022. La gestion de l'aire et des terrains familiaux seront délégués à un prestataire.

Centre balnéoludique BALNEOR

Dans le cadre de la compétence supplémentaire, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018.

Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Martin Luther King à Saint-Conteste (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat.

Le centre occasionne environ 500 000 € de dépense d'emprunt et 591 081 € de dépense de fonctionnement annuel. Le contrat de délégation de service public a fait l'objet d'un marché public en 2023. Cette mise en concurrence s'est soldée par la reprise du gestionnaire existant à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de cinq ans.

6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?

Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement – dépense de fonctionnement).

Au 1^{er} janvier 2025, la capacité de désendettement est de $7\,636\,841 / 1\,932\,902 = 4$ ans

7. Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 communautés de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève depuis le 1^{er} janvier 2022 de la fiscalité professionnelle unique.

7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrévée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

Dans un objectif de soutien de l'activité économique et de reconquête industrielle, l'article 55 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 a poursuivi l'allègement des impôts de production, initié en 2021, en prévoyant la suppression de la CVAE en deux temps : une diminution du taux de moitié en 2023 (ramenant le taux maximal de 0,75 % à 0,375 %) avant une suppression totale en 2024.

Cependant, dans un souci d'équilibre entre la maîtrise de la situation des finances publiques et la poursuite de la réduction des impôts de production, l'article 79 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit que la suppression de la CVAE sera échelonnée sur quatre années. Le taux d'imposition maximal à la CVAE est porté à 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026 et la CVAE sera totalement supprimée en 2027.

7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944 €	1 091 551 €
TFNB	9,7	1 173 067 €	113 788 €
CFE	5,47	6 136 797 €	336 662 €

Le levier fiscal a consisté à augmenter, en début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros. Recette constatée en 2021 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 336 314 €	1 260 294 €
TFNB	9,7	1 170 414 €	113 531 €
CFE	5,47	5 340 119 €	292 550 €

Recettes constatées en 2024, taux inchangés :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	22 054 718 €	1 433 556 €
TFNB	9,7	1 342 711 €	130 242 €
TH Add.	5,64	2 429 126 €	137 002 €
CFE	29,95	5 805 323 €	1 738 694 €

8. Principaux ratios connus (à partir des derniers chiffres 2024)

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. La population totale 2021 est **18 585** habitants.

- 8.1 Ratio 1 – Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population
- 8.2 Ratio 2 – Produit des impositions directes / population
- 8.3 Ratio 3 – Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population
- 8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'équipement / population
- 8.5 Ratio 5 – Dette / population
- 8.6 Ratio 6 – DGF / population
- 8.7 Ratio 7 – Dépenses de personnel / DRF
- 8.8 Ratio 9 – Marge d'autofinancement courant / RRF
- 8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'équipement / RRF
- 8.9 Ratio 11 – Dette / RRF

Donnée	2020	2021	2022	2023	2024
Population	18706	18793	18 779	18 708	18 585
Dépenses réelles de fonctionnement - DRF	2 955 307 €	2 571 507 €	6 571 480 €	7 065 518 €	7 225 853 €
Produit des impositions directes	2 915 230 €	3 077 531 €	5 841 463 €	3 873 414 €	4 017 097 €
Recettes réelles de fonctionnement - RRF	3 752 936 €	4 186 942 €	8 134 644 €	8 601 834 €	9 177 055 €
Dépenses brutes d'équipement	2 037 861 €	2 340 193 €	1 913 032 €	728 997 €	670 736 €
Dette - capital restant dû au 31/12	11 121 699 €	10 171 131 €	9 279 445 €	8 442 032 €	7 636 841 €
DGF	139 500 €	153 724 €	1 283 320 €	1 348 952 €	1 318 062 €
Dépenses de personnel	692 125 €	679 631 €	704 885 €	859 034 €	904 608 €
Marge d'autofinancement brute : RRF-DRF	797 629 €	1 615 435 €	1 563 163 €	1 536 316 €	1 951 202 €
Ratio	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	157	136	349	380	388
Produit des impositions directes / population	155	163	311	208	214
Recettes réelles de fonctionnement / population	200	222	433	462	493
Dépenses brutes d'équipement / population	108	124	101	39	36
Dette / population	594	541	494	454	407
DGF / population	7	8	68	72	70
Dépenses de personnel / DRF	23%	26%	11%	12%	13%
Marge d'autofinancement courant / RRF	21%	39%	19%	18%	23%
Dépenses brutes d'équipement / RRF	54%	56%	24%	8%	7%
Dette / RRF	296%	243%	114%	98%	83%

Le potentiel fiscal par habitant de l'EPCI en 2024 est de 334 €, il se rapproche du potentiel fiscal moyen de la catégorie qui est de 346 € par habitant. (source DGCL, bureau des concours financiers de l'Etat).

Le potentiel fiscal est calculé à partir de deux composantes :

- les produits potentiels mesurés en appliquant les taux moyens nationaux d'imposition aux bases fiscales. Ces produits concernent uniquement les impôts pour lesquels les taux sont fixés par l'EPCI. Ainsi, on calcule les recettes qu'obtiendrait l'EPCI s'il appliquait aux habitants et entreprises de son territoire les taux moyens.
- les produits réels. Ce sont les recettes effectives concernant les impôts dont le taux est fixé par l'État.

Plus la base fiscale est importante, plus l'EPCI a la capacité de percevoir des ressources, à pression fiscale égale.

A titre d'exemple, l'ensemble intercommunal se situe au 244^{ème} rang pouvant prétendre au FPIC. Le dernier ensemble intercommunal éligible en métropole se situe au 745^{ème} rang.

Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :

- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France était de 0,15 en 2021. L'intégration fiscale étant plus importante depuis le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2022, le CIF 2022 était de 0.3895. Compte tenu de la hausse récente des valeurs locatives, le CIF est « redescendu » à 0.25 en 2023 puis à **0.15 en 2024**.

En synthèse pour 2025

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la Communauté de communes Cœur de France est maîtrisé. La part des dépenses de personnel, d'un quart des dépenses de fonctionnement, reste faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires. La réorganisation conduite en 2024 tend à muscler les effectifs dans un organigramme rénové.

Les recettes de l'établissement public sont conformes aux établissements de même strate. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées. Les projets les plus importants recueillent un consensus des élus, en précisant que les investissements dits « productifs » ne sont pas une charge pour l'EPCI, les loyers couvrent l'emprunt.

Le taux d'endettement se rapproche de la moyenne nationale. Il faudrait 4 ans à l'EPCI pour se désendetter complètement (budget principal).

Le niveau d'imposition est correct, l'engagement en début de mandat de ne plus augmenter l'impôt est tenu. Les bases de la cotisation foncière des entreprises se redressent petit à petit sans atteindre encore le niveau d'avant COVID.

L'EPCI a retrouvé le niveau de dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit être le sien en 3^{ème} position dans le Cher.

La principale préoccupation demeure la diminution de la population et l'attractivité du territoire pour les plus jeunes.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
20 633	20 485	20 357	19 969	19 806	19 442	19 260	18 706	18 793	18 779	18 708	18 691

Evolution de la population de la communauté de communes Cœur de France
en nombre d'habitants

Budget primitif 2025 - budget annexe Citoyen Français Itinérants

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - 01 CDC Cœur de France - 2025

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement			Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Budget primitif	Chapitre	Désignation	Budget primitif
011	Charges à caractère général	35 000,00 €	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 600,00 €	73	Impôts et taxes	
014	Atténuations de produits		731	Impositions directes	
65	Autres charges de gestion courante	34 450,00 €	74	Dotations et participations	126 256,00 €
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges spécifiques				
68	Provision pour créances douteuses		013	Atténuations de charges	
042	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	5 100,00 €	042	Dotations aux amortissement des subventions	1 340,00 €
023	Virement à la section d'investissement	38 017,00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 571,00 €
	TOTAL DEPENSES	129 167,00 €		TOTAL RECETTES	129 167,00 €

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette - 01 CDC Cœur de France - 2025

Dépenses prévisionnelles d'investissement			Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Budget primitif	Chapitre	Désignation	Budget primitif
040	Amortissement des Subventions d'investissement reçues	1 340,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	39 091,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés		13	Subventions d'investissement reçues	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipement versées		040	Amortissements des immobilisations	5 100,00 €
21	Immobilisations corporelles	50 090,00 €			
23	Immobilisations en cours				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
001	Déficit d'investissement reporté	30 778,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	38 017,00 €
	TOTAL DEPENSES	82 208,00 €		TOTAL RECETTES	82 208,00 €
	Total des dépenses	211 375,00 €		Total des recettes	211 375,00 €

Détail des dépenses d'investissement

Aire d'accueil route de Charenton	41 776,16 €
Terrain familiale "la Ragotte" compteur électrique	8 313,84 €
cumul	50 090,00 €

12/03/2025